



Lmde : impossible d'obtenir une carte vitale

Par **FRANCOIS**, le **04/03/2010** à **10:37**

Bonjour,

Mon fils s'est inscrit au mois de juillet 2009 en 1ère année de BTS dans un Lycée à PLAISIR. Il s'est inscrit en même temps à la sécurité sociale étudiante LMDE. Il a donné à cet organisme un dossier complet avec tous les documents demandés et un chèque pour payer sa cotisation annuelle. Depuis, il a reçu en septembre une attestation d'affiliation à la LMDE avec un numéro de sécurité sociale incomplet.

Ensuite plus de nouvelle de la LMDE jusqu'en décembre, ou un courrier nous est parvenu, nous réclamant une copie de notre livret de famille et un Rib (que nous avons déjà donnée en juillet). Et depuis à nouveau plus de nouvelles, et surtout pas de carte vitale. Je téléphone régulièrement tous les mois (minimum 1/4 heure d'attente à chaque fois...) pour essayer d'avoir enfin quelqu'un qui pourrait résoudre mon problème, mais les réponses sont incohérentes, évasives, il faut attendre et c'est tout, on me fait comprendre avec agacement que personne ne peut rien pour moi, mon fils n'aura pas de carte vitale pour des raisons inexplicables... Voilà cela fait maintenant 6 mois que j'essaie en pure perte d'obtenir gain de cause sans aucun succès, le chèque de paiement a été lui-même encaissé très rapidement, heureusement mon fils a pour le moment en bonne santé, il n'a donc pas eu besoin de prise en charge hospitalière ou de remboursements, si c'était le cas je ne sais pas du tout comment les choses se passeraient. Ou plutôt, si, nous serions obligés d'avancer les frais et sans doute de tout payer sans aucune prise en charge. Je ne sais pas du tout à qui m'adresser pour résoudre ce problème, je trouve cet organisme incensé et je regrette amèrement pour mon fils qu'il soit affilié à cet organisme incompétent, qui n'a même pas le respect de ses adhérents. Pouvez-vous m'indiquer une issue, un organisme qui pourrait m'aider ? Merci d'avance.

Par **christian**, le **08/03/2010** à **12:39**

Bonjour Francois,

Ne vous découragez pas. Mon fils attends sa carte vitale depuis 2007 !! et oui 3 années sans carte vitale. Des courriers, des formulaires, des appels téléphoniques, du temps perdu, etc.....

Comme des milliers d'étudiants qui ont mi les pieds dans l'étrier de "l'arnaque".

Voir forum (<http://droit-finances.commentcamarche.net/forum/affich-4300709-non-remboursement-de-la-lmde>) ainsi que (http://www.lepost.fr/article/2010/02/03/1922362_la-lmde-fait-subir-a-ses-etudiants-des-retards-de-remboursement-inexcusables_0_3628264.html?&annonce=1&id_reaction=3628264#reaction_3628264).

J'envoie cette semaine un courrier au ministère de la santé (déjà prévenu en 2008 mais sans résultat).

Bon courage Francois.

Christian

Par **frog**, le **08/03/2010 à 13:40**

La LMDE est d'une inefficacité très surréaliste, mélange mystérieux entre nonchalance latine et organisation kafkaïenne. De mon expérience, qu'on tape du pied ou non n'y change pas grand chose...

L'an passé, on m'annonçait que je n'existais pas dans leurs fichiers, au bout de quatre ans d'affiliation chez eux. Maintenant, on m'informe qu'il y a deux dossiers à mon nom, sous entendant lourdement qu'on me suspecte de vouloir frauder.

Plutôt que de m'ulcérer (ce qui tous comptes faits n'est pas très bon quand on n'est plus assuré parce que le dossier est perdu) à vouloir comprendre comment fonctionnent (sic) leurs services, j'ai commencé à hocher les épaules et ne plus trop me soucier de tout ça...

En substance, mon message n'a que de valeur d'encouragement dans vos démarches respectives. Je n'ai guère de conseils à donner, sinon que de pas trop vous arracher les cheveux et de changer d'assurance dès que possible.

Par **mariamaria**, le **09/04/2010 à 23:29**

Le seul moyen est de se déplacer directement à leurs bureaux, ce que j'ai dû faire l'année dernière, j'ai été les voir pour expliquer mon problème, ils m'ont renvoyé vers la caisse primaire d'assurance maladie, qui m'ont renvoyé vers la LMDE...

J'en ai eu assez, j'ai donc demandé à la LMDE de me donner un document manuscrit signé et tamponné pour le montrer à la CPAM qui ont répondu à leur tour de la même manière... Au final j'ai obtenue gain de cause...!

Mon conseil : y aller directement avec tous les documents en main, ainsi que la preuve du prélèvement du chèque, s'ils vous renvoient vers la CPAM, demandez-leur de vous écrire un document expliquant clairement l'intitulé du document qui manque à l'établissement de la carte vitale de votre fils.

Cette année j'ai choisis la SMEREP, je n'en pouvais plus de la LMDE et quel bonheur! Tout est tellement plus simple avec eux...! Plus sérieusement, ils sont largement mieux organisé.

Bon courage !

Par **taz**, le **25/02/2011** à **17:08**

[fluo]bonjour[/fluo]

Comme vous je me bats avec la LMDE. Inscrivons nos enfants si nous n'avons besoin de rien. Depuis 3 mois j'attends la carte européenne pour mon fils. Aujourd'hui il est à l'étranger sans cette couverture. Je viens pour la 10ème fois de réclamer mais bien sûr aucune trace de mes diverses demandes. Ne nous inquiétons pas pour eux, notre chèque ils l'ont touché. De vrais incapables!!

Par **judith**, le **10/11/2011** à **13:34**

Bonjour,

J'ai moi-même un problème avec la LMDE. Ma fille a toujours été inscrite à cette sécurité sociale sans aucun souci majeur, jusqu'à ce que, subitement, l'an passé elle se retrouve à la SMEREP. Et depuis c'est la m**** totale. Aucune explications sur ce changement de sécurité sociale. J'ai donc, après quelques coups de téléphone, obtenu qu'elle revienne à la LMDE. Or entre temps sa carte vitale avait été éditée à la SMEREP en novembre 2010. Nous avons donc refait une demande de carte à la LMDE et depuis ma fille n'a pas sa carte. Le problème est : qu'elle va chez le médecin régulièrement, qu'elle fait ses études sur Paris et que nous habitons dans les Bouches-du-Rhône. Donc pas possible d'aller moi-même au centre dont elle dépend et impossible pour elle d'y aller aussi, car les horaires d'ouverture ne correspondent pas avec ses horaires de cours. A croire que c'est fait exprès. Le seul jour où elle peut y aller c'est le vendredi après-midi. Bonne blague car la LMDE est fermée le vendredi après-midi justement Donc comment faire ??? Les coups de téléphone restent infructueux. On nous dit toujours la même chose, en bref : on nous endort. J'en ai + qu'assez et je ne sais vraiment plus comment faire pour que ma fille obtienne sa carte !

Par **catherine**, le **23/02/2012** à **12:08**

bonjour a tous

mon conjoint et étudiant et bénéficie de la lmde depuis 2006.

nous nous sommes pacsés en 2009 et du coup je me suis affilié à lui sur la lmde il n'y a eu aucun soucis.

L'énorme problème que nous rencontrons aujourd'hui et que nous avons eu un enfant né prématurément le 28 septembre 2011. Début octobre nous avons envoyé tous les papiers pour l'affilier et ouvrir ses droits. En décembre aucune nouvelle mon conjoint y va et on lui dit que le siège de la lmde a déménagé et qu'il a perdu le dossier. On refait les papiers début

decembre et depuis aucune nouvelle.

Ce qui devient tres embetant car notre fils est resté 1 mois et demi en rea a l'hopital (a 2541euro la journée) et 1 mois et demi en soins intensif (251euros la journée) aujourd'hui nous sommes harceler par les hopitaux qui ont fini par nous envoyer les factures qui s'elevent a 140 000euros!

à l'heure ou j'ecris ce post, toujours aucun droit d'ouvert pour notre fils et tout est donc a notre charge, vaccin, medicaments etc...

et depuis debut janvier j'ai disparu de la carte vitale de mon conjoint, encore heureux que j'ai une attestation !

est ce que quelqu'un pourrait nous aider et nous dire quoi faire afin de ne pas avoir a payer les 140000euros qui sont normalement a la charge de la secu.

merci d'avance

Par **judith**, le **23/02/2012 à 14:41**

Bonjour catherine

Pour ma part, le problème de ma fille est enfin résolu car elle vient de recevoir sa nouvelle carte vitale. Mais elle a dû en refaire faire une.

Où habitez vous ? et de quelle LMDE dépendez vous ? En fouinant sur le net à la recherche de solutions pour ma fille, je suis tombée sur un lien où on peut avoir une assistance juridique moyennant 15 euros. Malheureusement je n'ai pas ce lien sous la main. Je vais essayer de faire de le retrouver et de vous le communiquer. Encore 15 euros me direz vous mais ça vaut le coup s'ils peuvent trouver une solution à votre problème. Par contre s'ils sont dans l'impossibilité de faire quoique ce soit, ils vous remboursent les 15 euros -----> ça a été mon cas ;-)

Par **catherine**, le **23/02/2012 à 14:43**

merci judith ;)

nous dependons de la lmde de lille et nous habitons lille.

Par **judith**, le **23/02/2012 à 15:08**

Alors je n'arrive pas à mettre la main sur ce lien. Désolée. Par contre êtes vous allés à la maison de la médiation et du citoyen ? Ils reçoivent et aident les personnes à régler des litiges.

Voilà ce que j'ai pu trouver à propos de cette maison :

Information juridique et aide au règlement amiable des litiges. Des professionnels du droit et

des associations juridiques spécialisées à l'écoute des habitants de Lille, Lomme et Hellemmes. Service municipal de la ville de Lille, gratuit et sur rendez-vous au 03.20.49.50.77. Vous pouvez également recevoir une aide à la rédaction de vos courriers et de vos dossiers administratifs du lundi au vendredi de 8h30 à 12h sans rendez-vous.

Par **catherine**, le **23/02/2012** à **15:20**

oui j'y suis allé et m'ont dit qu'il ne pouvait rien faire car je n'est pas de "reçu" indiquant que nous avons envoyé le dossier d'affiliation en octobre... et comme mon conjoint et boursier nous ne payons pas de cotisations donc nous n'avons pas de preuve de prelevements ou autre....

c'est la misère !

merci pour ton aide judith ;)

Par **pascale**, le **27/03/2012** à **15:53**

depuis octobre j'ai tout fait pour obtenir la carte vitale de ma fille... J'ai tout entendu pour au final ce jour m'entendre dire qu'il ne me restait plus que le courrier en AR car j'ai épuisé toutes mes cartouches. j'ai donc contacté mon assistance juridique qui m'a conseillée de faire ce courrier en recommandé avec ar et de demander l'application de l'article L 161-31 du code de la sécurité sociale. Le courrier part ce jour, je vous dirais si ma démarche a enfin abouti... sans quoi c'est mon assistance juridique qui prendra le relais ! En attendant ma fille a eu des frais pour environ 90 euros et toujours rien de remboursé... heureusement que nous avons encore les moyens financiers d'avancer les frais de santé de notre petit bouchon. Etrangement, le chèque remis à leur ordre en juillet a été débité de mon compte très rapidement...

Par **Krystele**, le **21/04/2012** à **21:32**

Bonjour Pascale,

Je me joins de tout coeur à votre combat, qui est aussi le mien depuis plus d'un an (période depuis laquelle je me trouve sans carte vitale, malgré 4 demandes au total, 3 déplacements à la Imde dont je dépends et 1 courrier de rappel).

Finalement, votre demande par courrier avec AR a-t-elle abouti? Je pense en envoyer un, peut-être avec une photocopie des articles du code de la sécurité sociale dont votre assistance juridique vous a parlés...

Après une année d'avances de frais, de perte d'argent et de temps, j'hésite à perdre encore l'énergie de faire ce courrier; j'hésite entre abandonner ou essayer jusqu'au bout.

Par **Sophia**, le **05/06/2012** à **02:32**

Bonjour, je suis moi même étudiante en bts et inscrite a la lmde. j'ai perdu ma carte vital en tout début d'année scolaire c'est a dire la première semaine de septembre. J'ai donc fais une demande pour une nouvelle carte. J'ai du me rendre environs 5 fois et je suis gentille directement à l'agence avec a chaque fois 1h d'attente car il n'y a qu'une seule personne a l'accueil ! En février j'ai enfin eu le dossier pour faire la demande, je l'ai renvoyer sans plus tarder avec photo etc. En mars je reçois un courrier qui m'informe que ma carte est disponible qu'il faut simplement que je renvoi mon ancienne. Or elle est perdu, je retourne donc a l'agence, la personne très désagréable me dis que je dois faire un courrier pour préciser que je ne suis pas en possession de mon ancienne carte. Je le fais devant ses yeux et elle me dit que tout est bon. 3 mois après toujours rien ! Je suis aller encore 3 fois a l'agence et on me dit d'attendre. Aucune trace de ma carte ni même de mon courrier ! Aujourd'hui je suis en stage a l'étranger et ne peut rien faire. J'ai eu de gros problèmes avec ma pharmacie et mon médecin ! Il est hors de question de je reste a la lmde l'an prochain mais tout le monde me dit que je Ne peux pas changer jusqu'à la fin de mes études. Que faire ??? Quelqu'un sait-il si c'est possible de changer ? Merci bcp !

Par **Nico37**, le **03/01/2014** à **23:43**

[fluo]bonjour[/fluo]
mutuelles-sgpa.fr

Par **PAPAgrossemaman**, le **10/12/2014** à **09:54**

Bonjour.

Je pense faire le même chemin que d'autre avant moi. J' envoie le document de l'université attestant le règlement et j'attends et je relance sur le site. je poireaute au tel rien au bout.

La question qui se pose: Qu'est ce qui oblige un organisme comme la LMDE à vous fournir une attestation une fois le règlement effectué?

Pour ma part j'attends depuis une dizaine de jours ça peut durer 20 ans je me sens désarmé et à la merci d'interlocuteurs fantôme.

Après ces 10 jours à faire de la résistance, je viens d'avoir quelqu'un au tel normalement je reçois une attestation d'ici une à 2 semaines.

J ai l'impression d'avoir gagné la coupe du monde LA LA LA LALA LALALALALA LALA LALA LALALALA.

Messieurs les décideurs de la LMDE si vous tombez sur ce message... Réagissez et changez vos slogans du type simple rapide etc... C'est faux.

Vous nous pourrissez la vie.